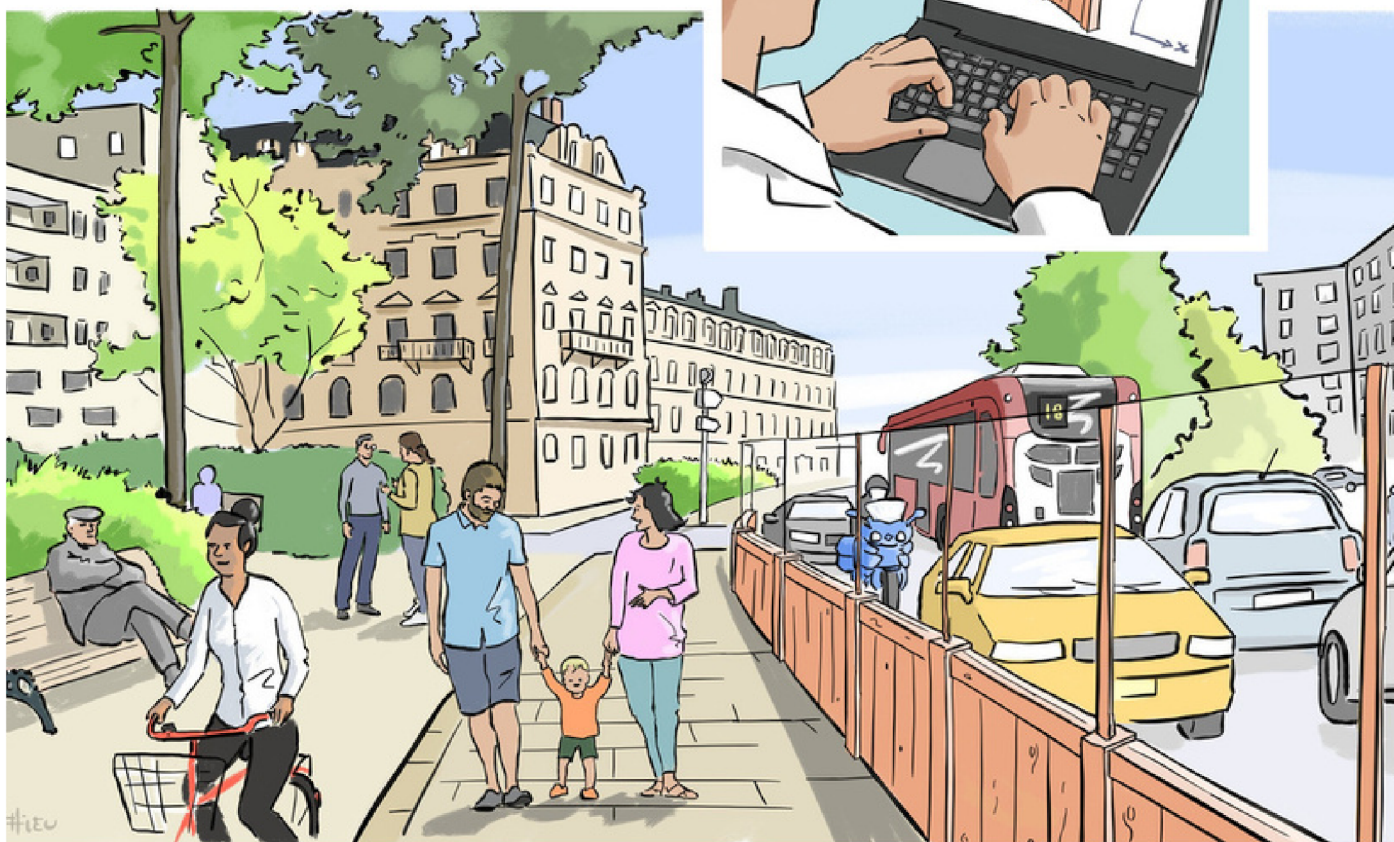


OFFRE DE FORMATION

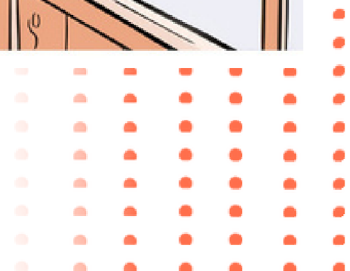
Maîtriser le volet « nuisances sonores » dans les projets d'infrastructures de transport routières - Approfondissement



en présentiel

Aix en Provence

15 mai 2024





Le bruit routier est la première source de nuisance citée par les Français à leur domicile. Le Conseil National du Bruit (CNB) et l'Agence de la Transition écologique (ADEME) ont publié en juillet 2021 une nouvelle évaluation du coût social du bruit en France qui indique que le bruit des infrastructures de transport routières représente un coût de plus de 80 milliards d'euros par an.

Le bruit émis par les infrastructures de transport routières s'inscrit dans un corpus réglementaire ancien, cependant l'Autorité environnementale (Ae) pointe régulièrement les lacunes dans les études acoustiques, qui peuvent impacter directement la qualité de vie des riverains de ces projets.

Cette formation proposée en deux modules vous aidera à mieux appréhender les obligations des gestionnaires routiers, à conduire une étude d'impact acoustique et plus globalement à comprendre l'articulation des différents axes de la politique de lutte contre le bruit : Cartes de Bruit Stratégiques, Classement Sonore des Voies, résorption des Points Noirs du Bruit et protection des riverains.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les stagiaires seront capables de :

- Suivre la réalisation d'une étude d'impact acoustique à chaque étape de conception d'un projet
- Analyser la qualité des résultats d'une campagne de mesure ou d'une modélisation
- Prendre en compte des aspects innovants dans la lutte contre le bruit



NIVEAU PRÉ-REQUIS

Avoir suivi le module Initiation ou connaître les sujets qui y sont abordés



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
 - Études de cas
 - Mise en situation
 - Retours d'expérience
- Utilisation de la plateforme mesformations.cerema.fr

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Dispositif d'évaluation des acquis : quiz en fin de journée

FRAIS D'INSCRIPTION

600 € HT par stagiaire (TVA à 0%)
Déjeuner inclus

DURÉE 1 journée

PUBLIC



La formation s'adresse aux personnels en charge de la thématique acoustique au sein des collectivités gestionnaires d'infrastructures routières, ou dans les bureaux d'études techniques.

Une offre de formation "initiation" est également proposée.

A noter : En cas d'inscription d'une même personne aux 2 offres, les modalités d'inscription sont distinctes.



PROGRAMME

MATIN

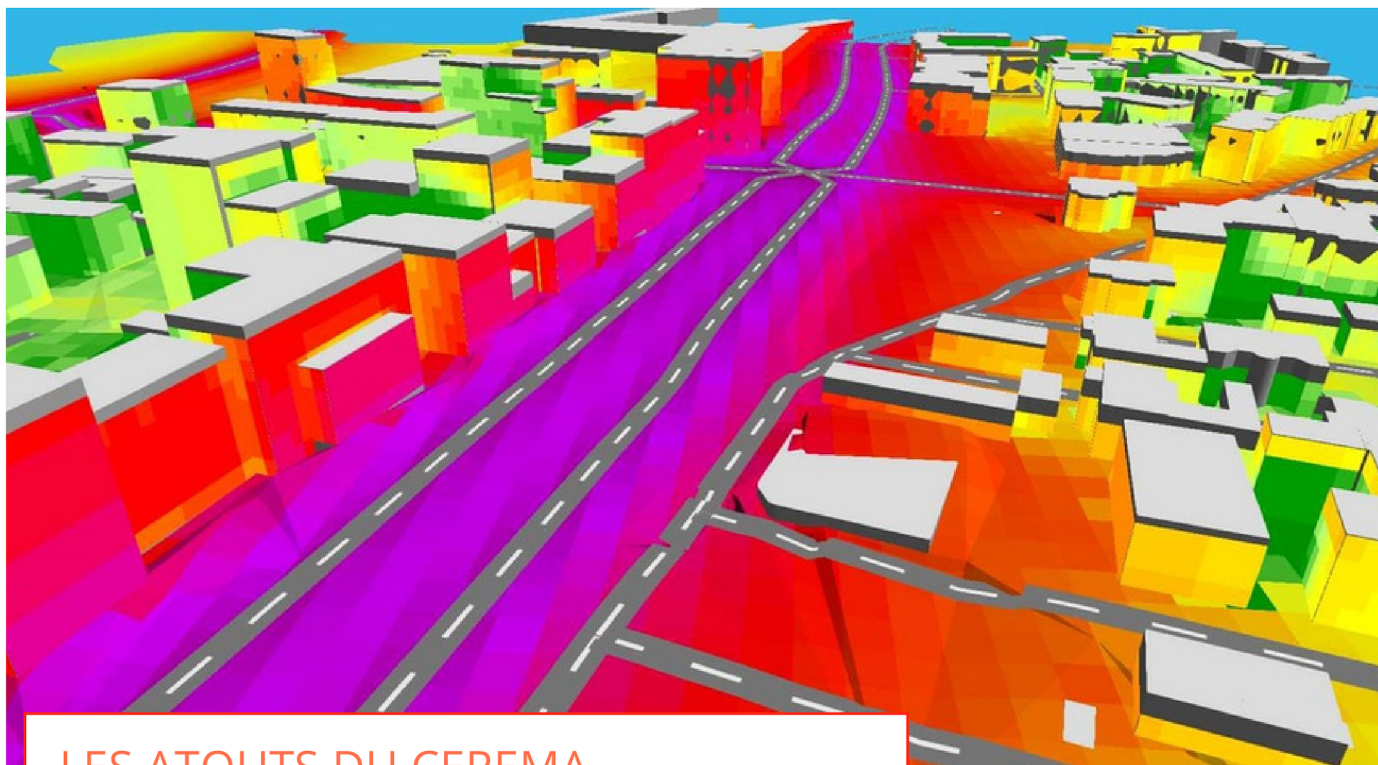
- 9h30 Présentation de l'équipe d'animation et attentes des stagiaires
- 10h00 Bref rappel des notions de base de l'acoustique et de la réglementation applicable aux projets de transport routier
- 10h30 Les différents niveaux d'études acoustiques (illustrations par l'exemple)
- 11h30 Présentation et analyse d'une étude de cas

12h30 Déjeuner

APRES-MIDI

- 14h00 Atelier, mesure acoustique (organisation, exploitation...)
- 15h00 Atelier, étude d'impact (contenu et points de vigilance...)
- 16h15 Pour une meilleure intégration de la réglementation
- 17h15 Temps d'échange et évaluation de la journée

17h30 Fin de la journée



LES ATOUTS DU CEREMA

- ✓ Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens)
- ✓ De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales
- ✓ Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus

COORDINATION DE LA FORMATION

Geoffrey POT

Responsable thématique Bruit
Cerema Hauts-de-France

INFORMATION ET INSCRIPTION

formation.catalogue@cerema.fr